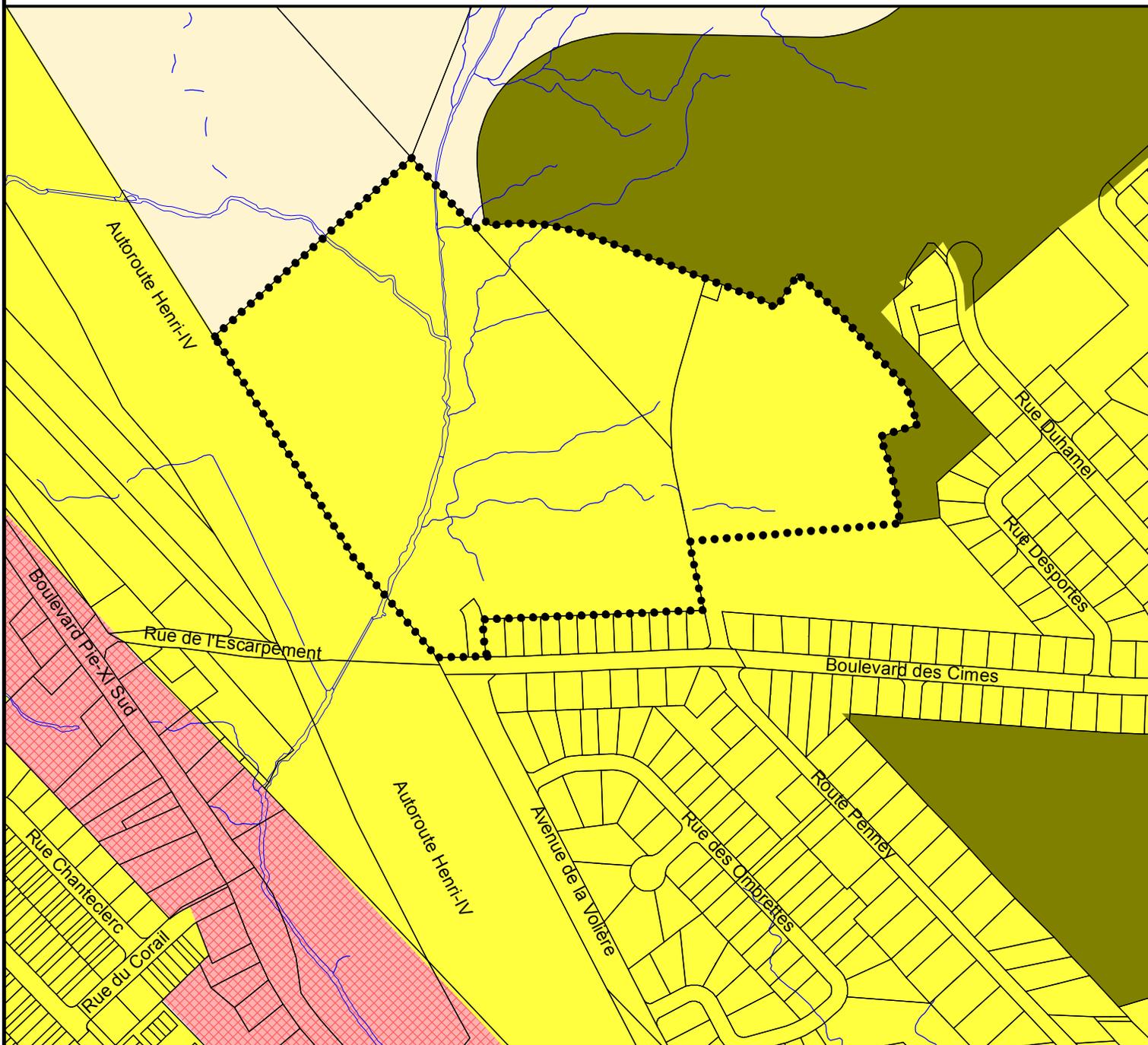


# Plan des grandes affectations du sol

-  Résidentielle - urbain (Ru)
-  Résidentielle - rurale (Rr)
-  Commerce de détail et services - urbain (CD/Su)
-  Commerce de détail et services - rural (CD/Sr)
-  Mixte (M)
-  Centre-Ville (CV)
-  Centre majeur d'activités (CMA)
-  Centre de commerces et de services (CCS)

-  Industrie (I-1)
-  Industrie (I-2)
-  Industrie (I-3)
-  Industrie (I-4)
-  Publique, institutionnelle et communautaire (PIC-1)
-  Publique, institutionnelle et communautaire (PIC-2)
-  Réseau et infrastructure d'utilité publique (RIUP-1)
-  Réseau et infrastructure d'utilité publique (RIUP-2)
-  Réseau et infrastructure d'utilité publique (RIUP-3)
-  Lieux touchés (À titre indicatif seulement)

-  Réseau et infrastructure d'utilité publique (RIUP-4)
-  Réseau et infrastructure d'utilité publique (RIUP-5)
-  Récréation, parc et espace vert (PEV)
-  Conservation naturelle (CN)
-  Agroforestière (AF-1)
-  Agroforestière (AF-2)
-  Agroforestière (AF-3)
-  Agroforestière (AF-4)
-  Limite maximale d'urbanisation
-  Route désignée



## R.V.Q. 990 PLAN DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT EXTRAIT DE LA CARTE 10 - PLAN DES GRANDES AFFECTATIONS DU SOL

**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE  
DIVISION DE L'URBANISME**

Date du plan : 2011-06-03  
No du règlement : R.V.Q.1835  
Préparé par : M.M.

No du plan : RVQ1835A01  
Échelle : 1:5 000

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Service de l'aménagement du territoire